



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-05

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 07/01/2020

Date d’Affichage : 07/01/2020

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Marie BRUNET,
Mme Stéphanie PENOT,
M. Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à M. Francis CHEDOZEAU,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIÈRE.

SECRÉTAIRE : Mme René GRUZ,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 5 pouvoirs.

Objet de la délibération : Vente d'une parcelle référencée section AC93 à un particulier.

Monsieur le Maire explique la demande de l'un des habitants de la commune souhaitant acheter une partie de la parcelle Section AC 93 d'une contenance de 19 m² au sol en centre bourg, route de Châtellerault à OYRE, afin d'agrandir son terrain attenant.

Monsieur le Maire propose d'accepter de vendre la parcelle à l'euro symbolique, sous réserve que le futur acquéreur prenne à sa charge les frais de bornage et de notaire.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** de prononcer la cession de la parcelle au profit de l'acquéreur pour un euro symbolique, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les frais d'actes notariés et de géomètre qui seront à la charge de l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 16 janvier 2020.



Le Maire,

Géry WIBAUX

C. Wibaux